

Carcassonne, le 26/05/2008

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de l'Aude

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du premier degré

56, Avenue Docteur Henri Goût
11816 Carcassonne cedex 9
Téléphone : 04 68 11 57 57
Fax : 04 68 25 01 98
Division ou service : **Division des Personnels**
Courriel : diper11@ac-montpellier.fr
Affaire suivie par : **gestion individuelle**
Téléphone : 04 68 11 57 79 - 04 68 11 57 80
Réf : 08/MC/AV/86

Objet : Retenue sur traitement pour service non fait
Imprimé réservé aux enseignants du 1^{er} degré public

GREVE DU JEUDI 22 MAI 2008

Je vous prie de compléter la fiche individuelle d'enquête grève vous concernant et me la retourner par courrier postal au plus tard le 09 juin 2008.

L'ABSENCE DE REPONSE, UNE REPONSE AMBIGUË (case non cochée ...) OU UNE REPONSE PARVENUE APRES CETTE DATE CONDUIRA A UNE RETENUE SUR VOTRE TRAITEMENT POUR LA PERIODE CONCERNEE.

*Pour l'inspecteur d'académie
et par délégation,
le secrétaire général,
Signé
M. NOUGUE*

✂

ENQUETE POUR LA JOURNEE DE GREVE DU JEUDI 22 MAI 2008

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n° 61-825 du 29 juillet 1961 et de la loi n° 77-286 du 22 juillet, il est rappelé que la retenue sur les traitements est égale à la fraction de traitement frappée d'indivisibilité, soit 1/30^{ème}.

Vous voudrez bien **cocher la case** si vous n'avez pas fait grève, y compris si vous n'étiez pas de service (temps partiel, congé maladie...) et si vous n'étiez pas gréviste.

NOM :

Prénom :

Ecole :

déclare : ne pas avoir fait grève

Fait à le

signature :